

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
 le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

MARCHÉS PUBLICS - DIRECTION GESTION DU PATRIMOINE - MAINTENANCE DES TOITURES DES BÂTIMENTS DE LA CAN - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

MARCHÉS PUBLICS - DIRECTION GESTION DU PATRIMOINE - MAINTENANCE DES TOITURES DES BÂTIMENTS DE LA CAN - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, à son article L.1414-2 ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais gère un parc important de bâtiments et de sites ;

Considérant qu'à ce titre, l'entretien et la maintenance des toitures de ces bâtiments doivent être assurés de manière régulière, dans le respect des prescriptions réglementaires en vigueur, afin de garantir la protection des personnes et des biens, ainsi que la pérennité des ouvrages ;

Dans cette perspective, et afin d'assurer une organisation efficace et réactive des interventions (qu'il s'agisse d'opérations préventives, ou correctives), il est envisagé de conclure un accord-cadre.

Considérant la diversité des toitures du patrimoine de l'Agglomération, la consultation est allotie comme suit :

- Lot 1 : Maintenance des toitures traditionnelles ;
- Lot 2 : Maintenance des toitures métalliques, terrasses et végétalisées.

Les contrats sont des accords-cadres mixtes mono-attributaires dont la durée d'exécution commence à la notification et prend fin le 31 décembre 2027.

Considérant enfin qu'après déroulement de la procédure et classement des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 2 juin 2026, a attribué les accords-cadres aux entreprises ayant proposé les offres économiquement les plus avantageuses, comme suit :

N° Lot	Désignation des lots	Entreprise	Montant maximum de l'accord-cadre en € HT
1	Entretien des couvertures traditionnelles	ATTILA Niort – SEVRIENNE DE TOITURE (79 Magné)	250 000,00
2	Entretien des toitures métalliques, terrasses et végétalisées	SOPREMA ENTREPRISES (86 Poitiers)	250 000,00
TOTAL			500 000,00

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la signature des accords-cadres décrits ci-avant et les actes y afférant, ainsi que les éventuels marchés subséquents qui en découlent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».